



## COPIE n°1 du PAPI d'intention 2019-2022 du bassin de la Lèze

Salle du Conseil de la Médiathèque à Labarthe-sur-Lèze

Compte-rendu proposé par Véronica LEON

20 janvier 2021

### Présents

Cécile LENGLET, Sous-Préfet de Muret  
Rose-Marie VENGUT, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Muret  
Yves CADAS, Maire de Labarthe sur Lèze  
Jean-Jacques MARTINEZ, Président du SMIVAL  
Pierre VIEL, Vice-Président du SMIVAL  
Thomas BREINIG, Directeur du SMIVAL  
Véronica LEON, Chargée de prévention des inondations au SMIVAL  
Christelle CARPENTIER, représentant Marie-Thérèse LACOURT, Chambre d'agriculture de Haute-Garonne  
Malik AÏT-AÏSSA, Directeur adjoint de la DDT Ariège  
Sabine BIELSA, DDT Haute-Garonne  
Joëlle WENDLING, DDT Haute-Garonne  
Olivier LOUIS, Conseil départemental de Haute-Garonne  
Benjamin BOUTHILLIER, Conseil départemental de l'Ariège (en visio-conférence)  
Laure ISNARD, Région Occitanie (en visio-conférence)  
Benoit BOUCHETAL, Agence de l'eau Adour-Garonne (en visio-conférence)

### Excusés

Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Girons  
Monsieur Jean-Claude COURNEIL, Vice-président du SMIVAL  
Nicolas CALMES, Vice-Président du SMIVAL

Yves CADAS accueille les participants dans la ville de Labarthe sur Lèze. Il compte plus que jamais sur l'État pour accompagner les collectivités de la vallée et en particulier le SMIVAL, afin d'organiser la prévention des inondations.

Jean-Jacques MARTINEZ remercie les participants pour le premier Comité de pilotage du PAPI d'intention de la vallée de la Lèze. Après la signature de la convention cadre en août 2019, le Comité se réunit pour prendre connaissance de l'avancement des actions, dans le contexte compliqué de la gestion de la pandémie de Covid19. Cela accapare les Maires sur la gestion de la pandémie, nécessite l'équipement de visio-conférence. Malgré cela, le SMIVAL a assuré une continuité de service. L'année 2021 est une année pivot, avec des choix à réaliser entre solutions individuelles ou collectives, sans oublier la concertation, comme lors de la réunion publique du 12 janvier au Fossat qui a permis d'informer une trentaine de sinistrés. Cela permettra d'aboutir à un PAPI de travaux.

La réunion de ce premier Comité de pilotage a pour objectif de :

- Présenter l'organisation générale du PAPI d'intention,
- Présenter l'état d'avancement général des actions,
- Faire un point budgétaire sur les actions du PAPI d'intention.

Cécile LENGLET souligne le démarrage des principales actions et note un léger retard sur certaines études. Elle insiste sur la nécessité d'**avancer pour essayer de rattraper ces retards**. Sur les mesures individuelles, il est indispensable de réaliser les rencontres et d'avancer avec les sinistrés sur la

réduction individuelle de vulnérabilité. La Commission inondation de bassin, CIB, aura un regard particulier sur cette action.

Véronica LEON rappelle les objectifs du PAPI d'intention 2019-2022 et décline l'organisation de ce projet. Après signature de la convention-cadre du PAPI d'intention en août 2019, les 19 actions réparties sur 7 axes de travail peuvent être engagées selon l'organisation générale du PAPI d'intention, pour un budget global de 979 k€. Elle présente le déroulement global du PAPI d'intention, avec la réalisation des procédures de marchés publics et le lancement des premières actions :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à TAConseils,
- Marché 1 d'étude stratégique confiée à ISL,
- Marché 2 sur la surveillance confiée à AMENIS,
- Marché 3 de diagnostics de réduction de vulnérabilité confié à MAYANE.
- En régie du SMIVAL : la sensibilisation, l'accompagnement en matière de gestion de crise, les travaux de réduction de vulnérabilité des bâtiments publics.

**Les livrables des phases 1 des actions 1.1, 1.2 et 2.1 ont été validés en Comité technique du 9/12/2020. Le Comité du pilotage confirme ces validations.**

Le diagramme de Gantt présente l'avancement de chaque action. La convention-cadre prévoit plusieurs indicateurs. Au 31/12/2020 l'ensemble de ces indicateurs est satisfaisant et aucun ne montre de signes alarmants.

Philippe NEVEU note l'absence d'avancement sur l'action 6.2. Cette étude est la partie structurante du PAPI. Il convient d'**étudier les ouvrages collectifs structurants pour les dimensionner précisément et traiter les problèmes d'accès, les sur-inondations, notamment sur la faisabilité de l'ouvrage hydraulique d'écrêtement des crues à Labarthe sur Lèze**. Il convient d'**étudier les scénarios, les efficacités, les concertations**. Cela constitue 90% de l'étude à réaliser. C'est une tâche énorme et il convient de mettre les bouchées doubles pour avancer sur cette action, malgré le léger retard dans l'attente de la validation de l'hydrologie de la part du SPC (novembre 2020).

**Cécile LENGLET confirme qu'il convient de booster cette étude.** Elle revient sur le courrier de mai 2019 et attend les conclusions de l'étude de définition d'une stratégie opérationnelle sur la réduction de vulnérabilité.

Une réunion publique d'information s'est tenue au Fossat le 12 janvier 2021. L'objectif de cette réunion a été de présenter la démarche « Expertise inondations » auprès des habitants du Fossat et d'Artigat concernés par les mesures obligatoires du PPRi. Le bureau d'études MAYANE prévoit la réalisation de la campagne pilote (10 diagnostics) la première semaine de février. A l'issue des diagnostics, les particuliers pourront déposer leur dossier de demande de subventions au titre du fonds Barnier (RV PPR) auprès de la Préfecture de l'Ariège. **Les diagnostics de réduction de vulnérabilité permettront de calibrer les besoins.**

Interrogés par Thomas BREINIG, les services de l'Etat confirment que les crédits pour les travaux de réduction de vulnérabilité ne sont pas disponibles hors PAPI de travaux.

Malik AÏT-AÏSSA signale la nécessité de disposer d'un maximum d'informations sur les travaux à réaliser chez les particuliers avant de déposer le dossier de PAPI complet.

Jean-Jacques MARTINEZ explique que pendant 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars, un stagiaire de Master2 va être recruté pour travailler sur cette problématique de la gestion de crise et sur l'accompagnement des Maires dans la mise à jour des Plans communaux de sauvegarde (PCS).

Thomas BREINIG interroge sur la possibilité de mobiliser les crédits réduction de vulnérabilité pour la réalisation des diagnostics et ensuite des travaux.

L'ensemble des services de l'État indique qu'il n'est pas possible de mobiliser les crédits des diagnostics sur les travaux individuels de réduction de vulnérabilité dans un PAPI d'intention.

Jean-Jacques MARTINEZ souligne que chaque famille est un cas particulier et que ces diagnostics permettront d'avoir une vision globale du territoire.

Laure ISNARD partage la difficulté d'aborder les particuliers sans possibilité immédiate de financement des travaux. Elle partage également avec l'État la nécessité d'avancer chez les particuliers. Elle interroge sur un portage de la maîtrise d'ouvrage par le SMIVAL qui bénéficierait de financements de la Région.

Malik AÏT-AÏSSA indique que plusieurs points doivent être précisés sur la faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage publique. Deux objectifs sont poursuivis :

- Être prêt le plus tôt possible dans le cadre du PAPI d'intention,
- Examiner la possibilité d'une maîtrise d'ouvrage collective et quelles sont les possibilités d'utilisation du fonds Barnier dans cette hypothèse.

Jean-Jacques MARTINEZ interroge sur les assureurs : si les travaux ne sont pas faits dans les délais, que se passera-t-il ? Dans les textes, l'assureur peut ne pas rembourser les sinistrés.

Olivier LOUIS informe que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne n'a pas de ligne d'aide spécifique sur les travaux de réduction de vulnérabilité chez les particuliers, mais dans un cadre global de PAPI.

**Des échanges et des allers-retours doivent se tenir entre le bureau d'étude ISL, les administrations, les parties prenantes sur l'action 6.1. De nombreuses itérations sont nécessaires.**

Christelle CARPENTIER s'étonne de projets d'endigements sur certains secteurs. Elle s'interroge sur la suppression des **merlons agricoles** au profit des villes et souhaiterait avoir des précisions sur les diagnostics des merlons.

Cécile LENGLET précise qu'il s'agit d'études de faisabilité pour examiner l'impact des merlons existants. **Les projets d'ouvrages écrêteurs de crue feront l'objet de concertations et d'analyses.**

Thomas BREINIG ajoute que les 70 km de merlons ont été examinés par le Bureau d'étude ISL. Il conviendra dans les prochaines semaines d'examiner ensemble ces ouvrages pour les mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, en anticipation des échéances prochaines (à partir du 31/12/2021).

Il précise également que le site internet du SMIVAL a été mis à jour pour mettre à disposition au fil de l'eau les livrables du PAPI d'intention : les informations concernant la concertation, les comptes-rendus de réunions, les livrables validés.

Cécile LENGLET aborde les **exercices de gestion de crise**. Elle interroge si le SMIVAL peut s'adjoindre un prestataire pour élaborer le scénario.

Jean-Jacques MARTINEZ est très favorable à développer la **culture du risque**.

A la demande de Philippe NEVEU, Véronica LEON précise que l'accès aux **données CatNat** a été sollicité auprès du SIRACEDPC et de la Mairie de Labarthe sur Lèze, sans retour à ce jour.

Véronica LEON présente la situation budgétaire du PAPI d'intention :

- 979 k€ TTC budgétisés
- 880 k€ TTC budgétisés pour les deux premières années du programme,
- 702 k€ TTC engagés à ce jour (janvier 2021),
- 154 k€ TTC liquidés.

L'essentiel des budgets du PAPI d'intention est ainsi engagé dans le cadre des marchés confiés aux prestataires TAConseils, ISL, AMENIS et MAYANE. Il reste essentiellement à engager les diagnostics de réduction de vulnérabilité sur les autres communes qu'Artigat et Le Fossat.

Malik AÏT-AÏSSA indique que depuis 2021 la gestion des crédits du fonds Barnier est budgétisée dans le cadre du budget de l'État et il convient d'avoir une gestion budgétaire action par action. S'agissant d'un marché négocié avec ISL, il est préférable d'échanger avec le bureau d'études sur les possibilités d'adéquation des prestations en conformité avec la programmation du PAPI d'intention.

La demande d'avenant pour le marché n°1 avec ISL, semble difficilement justifiable d'après les représentants de l'Etat. Philippe NEVEU souligne que les dépassements de crédits correspondent notamment à l'examen de l'Ousse et du Haumont et il appartient donc au SMIVAL de rechercher des solutions.

Christelle CARPENTIER suggère une convention financière, ce qui est fait d'après Jean-Jacques MARTINEZ

**Cécile LENGLET alerte sur la consommation de crédit et invite à avancer.** S'il y a des études complémentaires qui s'avèrent nécessaires, elles pourront être prévues dans le PAPI complet.

A la demande d'Olivier LOUIS, Véronica LEON précise que plusieurs réunions seront organisées notamment une réunion en mars 2021, pour aborder l'étude 6.1 (merlons, modélisations...). Olivier LOUIS exprime qu'il souhaiterait être informé des réunions techniques à venir afin de suivre les échanges techniques de plus près.

Le SMIVAL fixera prochainement des dates de réunions de présentation et d'échange.

Christelle CARPENTIER interroge sur la désimperméabilisation de certaines zones. Des financements de l'Agence de l'eau sont en effet possibles.

Jean-Jacques MARTINEZ indique que le problème de **l'urbanisation** le préoccupe depuis de nombreuses années. Il compte sur l'État pour freiner les développements urbains. Le SMIVAL n'a qu'un avis consultatif sur les PLU. Il demande de mobiliser les compétences sur les PLU pour limiter les erreurs qu'on paye plusieurs années après. L'évolution démographique est surtout importante sur le secteur aval. L'urbanisation et la prévention des inondations sont liées.

Jean-Jacques MARTINEZ informe de certaines situations problématiques d'érosion de berge, par exemple à Labarthe sur Lèze.

En réponse aux sollicitations du SMIVAL via la Députée Elisabeth TOUTUT-PICARD, Philippe NEVEU informe que le fonds Barnier peut désormais financer des érosions de berge. Il **invite le SMIVAL à fournir des dossiers les plus fournis possibles sur ces sites qui seront à intégrer à la réflexion d'un futur PAPI.**

Thomas BREINIG rappelle les informations désormais disponibles concernant l'espace de mobilité de la Lèze et les inondations issues de l'étude hydraulique de 2017.

Cécile LENGLET suggère un porter à connaissance à l'initiative de l'État.

Sabine BIELSA indique que le porter à connaissance est fait dès lors que des éléments nouveaux sont connus.

Christelle CARPENTIER souligne que l'entretien des fossés n'est pas réalisé, notamment en tête de buse ou têtes de ponts.

Benoit BOUCHETAL informe que l'Agence de l'eau a travaillé sur la désimperméabilisation des sols dans la ville de Muret et suggère qu'un retour d'expériences de ce projet peut être intéressant.

Pour clôturer la réunion, Cécile LENGLET et Jean-Jacques MARTINEZ remercient les participants d'avoir participé à cette réunion qui permet de valider l'avancement du programme.